

Délibération n°2025-084

Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 12 décembre 2025

Point de l'ordre du jour n°3 :

Dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL pour les Masters Enseignement et Education (M2E).

VU le Décret 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU le projet d'arrêté fixant le cadre national des masters enseignement et éducation ;

VU les statuts de l'Université ;

VU l'avis rendu par le conseil de gestion de l'INSPE en date du 19 novembre 2025 ;

VU l'avis rendu par la CFVU en date du 8 décembre 2025 ;

La création des mentions de Master Enseignement et Education (M2E), prévue pour la rentrée 2026, s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants. Le master est décliné en trois mentions, selon les voies de concours choisies par les lauréats :

- Mention « Professorat des écoles » : centrée sur une coordination départementale, elle est portée par l'INSPÉ CVL, en lien étroit avec les Directions de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour l'organisation des stages dans chaque département.
- Mention « Professorat du 2nd degré » : portée par L'INSPÉ CVL, elle est organisée à l'échelle académique en coordination avec le rectorat et les UFR des 2 universités. Les lieux de stage sont prospectés au plus près des lieux de formation. Une partie des enseignements disciplinaires seront pris en charge par les UFR et les dimensions pédagogiques et didactiques sont assurées par des enseignants de l'INSPÉ CVL et des personnels dont l'affectation principale est en établissement (chef d'établissement, professeur formateur académique, inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, ...)
- Mention « Conseiller Principal d'Education (CPE) » : mise en œuvre par l'INSPÉ CVL, en collaboration avec le rectorat notamment pour la définition des berceaux de stage et avec les UFR pour la mobilisation d'expertises spécifiques.

Les deux documents du dossier d'accréditation du M2E sont joints en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL - Masters Enseignement et Education (M2E).

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	6
Total :	32

Décompte des votes :

Abstentions :	9
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	13
Contre :	10

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 15 décembre 2025

Le Président de l'Université



Eric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

CONVENTION-CADRE

liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

pour la mise en œuvre du master Enseignement et éducation mentions professorat des écoles, professorat du second degré et CPE

NB : Cette convention étant en cours d'élaboration, la version jointe au dossier d'accréditation est donc une version de travail.

Entre les soussignés :

L'académie d'Orléans-Tours dont le siège est situé 21, rue Saint Etienne 45043 Orléans CEDEX 1 représentée par son recteur, Monsieur Jean-Philippe AGRESTI, ci-après nommée « l'académie »,

Et

L'Université d'Orléans, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé au Château de La Source, Avenue du Parc Floral – BP 6749, 45067 Orléans CEDEX 2, représentée par son Président, Monsieur Éric BLOND, ci-après nommée « l'université d'Orléans »

Et

L'Université de Tours, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 60 rue du Plat d'Etain 37020 Tours cedex 1, représentée par son Président Monsieur Philippe ROINGEARD, ci-après nommée « l'université de Tours »

ci-après nommés « Les Parties »

PREAMBULE

La formation des 3 mentions du master enseignement et éducation s'insère dans un continuum de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation :

- en amont du master, la formation est initiée au sein du cycle licence à travers des modules de préparation aux concours, la licence professorat des écoles, des unités d'enseignement intégrées et/ou d'ouverture ;
- après la nomination comme élève ou fonctionnaire stagiaire à la suite de la réussite au concours de recrutement. Le contenu de la formation tient compte du parcours desdits stagiaires ;
- enfin, à compter des trois années qui suivent leur titularisation, les stagiaires titularisés bénéficient des actions de formation prévues à l'article L. 625-2 du code de l'éducation susvisé.

Il a été convenu ce qui suit :

L'objectif de la présente convention est de préciser la stratégie opérée et les modalités de réflexion et d'actions mutualisées conduites par les Parties pour proposer une formation dite « *master Enseignement et éducation (master M2E)* » favorisant la professionnalisation des lauréats des concours de recrutement de professeur du premier ou du second degré ou de conseiller principal d'éducation.

Elle s'appuie sur le projet de l'INSPÉ Centre Val de Loire - académie d'Orléans-Tours (INSPÉ CVL), tel qu'il est décrit dans son dossier d'accréditation, et s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, la loi ESR 2013-660 du 22 juillet 2013, le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 et l'arrêté n° XXX du XX /XX/2025 portant création des masters mention Enseignement et Education.

Cette convention peut être complétée, autant que de besoin, par des annexes thématiques.

La mise en place opérationnelle, entre l'université d'Orléans et l'université de Tours, des actions définies dans le cadre de cette convention est régie par une convention de partenariat dédiée.

Les trois mentions de master M2E comprennent plusieurs parcours :

- les parcours destinés aux lauréats des concours de recrutement accessibles au niveau licence titulaires de ce diplôme ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation ;
- des parcours adaptés aux profils de non-lauréats des concours.

PRÉSENTATION DU MASTER ENSEIGNEMENT ET EDUCATION

Les mentions du master Enseignement et Education dispensent une formation universitaire fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel telles que définies à l'article 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et visent, en priorité, à assurer la formation initiale des élèves-fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires relevant des corps de conseillers principaux d'éducation, professeurs certifiés du second degré, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs des écoles.

Les formations de master Enseignement et Education dispensées comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués adaptés à la visée de chaque parcours disciplinaire ainsi qu'une initiation à la recherche conformément au cadre du diplôme national de master tel que précisé par l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé, notamment par l'adossement à la recherche.

Le contenu des mentions de master Enseignement et Education s'appuient sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Les objectifs, axes et attendus de formation sont déclinés en quatre blocs.

	M2E Professorat des écoles	M2E Professorat du second degré	M2E Conseiller principal d'éducation
BLOC 1	Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages
BLOC 2	Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves dans un climat scolaire de qualité		AdAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU CONTEXTE D'EXERCICE ET À LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES EN VUE DE LA RÉUSSITE DE TOUS
BLOC 3	Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation		
BLOC 4	S'engager dans une démarche de développement professionnel		

La formation intègre également les enjeux de la politique nationale en matière d'éducation et assure :

- la maîtrise des programmes d'enseignement et la capacité à les transmettre ;
- la connaissance et la capacité à transmettre les valeurs de la République ;
- la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires.

Les étudiants inscrits dans le cursus de master Enseignement et Education bénéficient d'enseignements communs et différenciés en fonction du métier préparé.

Le master Enseignement et Education (M2E) se décline alors suivant les trois mentions :

- Enseignement et éducation professorat des écoles ;
- Enseignement et éducation professorat du second degré ;
- Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation.

Article 1er : Elaboration de la carte des formations et coordination des formations

La carte des formations est définie tous les ans pour assurer le cycle master de 2 ans en concertation entre les parties concernées notamment dans le cadre du directoire en tenant compte :

- du nombre de places au concours de recrutement à niveau BAC + 3 de l'année N-1 si le nombre de postes aux concours de l'année en cours n'est pas publié ;
- des berceaux d'affectations possibles des élèves fonctionnaires (étudiants de M1) et des fonctionnaires stagiaires (étudiants de M2) ;
- de l'évolution démographique des territoires l'académie aussi bien en termes d'élèves que d'enseignants et CPE ;
- du nombre de non-lauréats pouvant être accueillis dans la mention et dans les parcours ;
- et des ressources humaines (enseignants universitaires, formateurs académiques du premier et du second degrés disponibles) ;

Cette carte des formations fait l'objet d'une délibération au conseil de l'institut.

Dans ce cadre là,

L'académie s'engage à :

- Proposer des supports de terrains de stage géographiquement favorables par rapport au lieu de formation (proximité ou facilité d'accès aux moyens de transport et/ou aux grands axes routiers).
- Contribuer à l'organisation du séminaire d'accueil des fonctionnaires stagiaires et CPE du M2E professorat du 2nd degré et M2E CPE, organisé en période de pré-rentrée, en :
 - Coordonnant l'intervention des personnels de l'académie impliqués dans l'accueil des fonctionnaires stagiaires.
 - Contribuant à l'élaboration des documents d'accueil et à la production / mise en ligne des supports de communication.
 - Transmettant à l'INSPÉ CVL, les informations relatives à l'affectation des fonctionnaires stagiaires que la division des personnels enseignants aura en sa possession avant la période de fermeture des universités.
- Mettre à disposition une plateforme numérique, COMPAS, afin de mutualiser l'ensemble des documents de suivi des fonctionnaires stagiaires.
- Communiquer au fil de l'eau à l'INSPÉ CVL, tous les changements connus de situation.
- Participer à la détermination des fonctionnaires stagiaires.
- Participer aux comités académiques de suivi de la formation des enseignants et personnels d'éducation 1^{er} et 2nd degrés via les membres désignés.

Les universités s'engagent à :

- Faire participer les UFR au volet disciplinaire et à la conception des maquettes de formation des parcours du master M2E professorat du 2nd degré.



- Contribuer à l'organisation du séminaire et des journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires organisé chaque année en période de pré-rentrée, notamment en :
 - Mettant à disposition, sur le campus de l'Université d'Orléans-la Source, les salles nécessaires à l'accueil des professeurs stagiaires second degré et CPE.
 - Faisant participer les différents services et acteurs de l'INSPÉ CVL qui interviennent dans l'accueil, le suivi et l'encadrement des fonctionnaires stagiaires.

L'INSPÉ CVL, composante de l'université d'Orléans, s'engage à :

- Coordonner la formation (conception, organisation, mise en œuvre et évaluation, mise en stage en partenariat avec l'académie) des M2E professorat des écoles, professorat du second degré et CPE.
- Elaborer avec les équipes pédagogiques, les personnalisations de parcours liées aux profils des lauréats des concours et soumises à la Commission académique.
- Coordonner avec le rectorat, et contribuer, à l'organisation du séminaire d'accueil des fonctionnaires stagiaires et CPE du M2E professorat du 2nd degré et M2E CPE, organisé en période de pré-rentrée
- Concevoir des documents d'accueil et à produire / mettre en ligne des supports de communication sur les formations visant l'attractivité vers les métiers de l'enseignement.

La carte des formations pour le cycle master (M1 et M2) à venir est présentée ci-dessous. Elle est revue tous les ans dans le cadre de l'affichage sur la plateforme Mon Master.

Master Enseignement et Education mention Professorat des écoles

La formation du master « *Enseignement et Education mention Professorat des écoles* » est implantée au sein des six des centres de formation de l'INSPÉ Centre Val de Loire, répartis sur le territoire académique et garantissant un maillage équilibré et une accessibilité géographique optimale en tenant compte des besoins territoriaux en matière de recrutement et de formation professionnalisante dans le premier degré.

Les centres concernés sont :

- Centre de formation d'Orléans de l'INSPÉ CVL,
- Centre de formation de Tours de l'INSPÉ CVL,
- Centre de formation de Châteauroux de l'INSPÉ CVL,
- Centre de formation de Chartres de l'INSPÉ CVL,
- Centre de formation de Bourges de l'INSPÉ CVL,
- Centre de formation de Blois de l'INSPÉ CVL

Master Enseignement et Education mention Professorat du second degré

Les enseignements relatifs à formation du master « *Enseignement et Education mention Professorat du second degré* » sont dispensées au sein des Unités de Formation et de Recherche (UFR) des universités d'Orléans et de Tours et dans les centres de formation (Orléans et Tours-Fondettes) de l'INSPÉ CVL. Cette répartition est présentée dans le tableau suivant :

préambule

- **L'ensemble des parcours est ouvert aux non-lauréats**
- **BLOC 1 : pour les CAPES, les renforcements disciplinaires du point de vue de la maîtrise des savoirs sont majoritairement assurés par les UFR en articulation avec les enseignements de didactique et pédagogie de la discipline pris en charge par l'INSPÉ en collaboration avec des formateurs académiques. Dans ce cadre-là,**

les enseignements auront lieu à la fois dans les UFR et sur les deux centres de formation INSPÉ d'Orléans et Tours-Fondues. Pour les CAPLP des troncs communs seront construits avec les CAPES avec des options pour prendre en compte les spécificités des différents programmes d'enseignement et des publics. Pour les CAPET, le bloc 1 sera assuré par les formateurs académiques en lien avec les composantes technologiques.

- BLOCS 2, 3 et 4 : les enseignements seront assurés par l'INSPÉ en collaboration avec l'EAFC avec une visée de construire une culture commune pour l'ensemble des enseignants. Dans une volonté de penser le parcours des élèves, certains enseignements seront également communs avec la mention professorat des écoles, et CPE.

PARCOURS		Université (s) qui dispensent la formation UT : université de Tours - UO : université d'Orléans				
PARCOURS	Capacité d'accueil	BLOC 1		BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4
		Maîtrise des savoirs	Enseignement des savoirs			
Parcours lettres modernes (lauréats et non lauréats)	2 x 30	UT - UFR UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours lettres classiques (lauréats et non lauréats) - <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours lettres modernes</i>	15	UT- UFR	UO – INSPÉ-	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours anglais (lauréats et non lauréats)	2 x 30	UT - UFR UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours espagnol (lauréats et non lauréats)	30	UT - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours Histoire Géo (lauréats et non lauréats)	2 x 30	UT - UFR UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours éducation musicale (lauréats et non lauréats)	30	UT - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours mathématiques (lauréats et non lauréats)	2 x 30	UT - UFR UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours physique-chimie (lauréats et non lauréats)	30	UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours SVT (lauréats et non lauréats)	30	UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours EPS (lauréats et non lauréats)	30	UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours PLP lettres-histoire (lauréats et non lauréats) – <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours lettres modernes ou histoire géo en fonction de la discipline d'origine de l'étudiant</i>	15	UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours PLP maths-physique-chimie (lauréats et non lauréats) – <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours mathématiques ou physique-chimie en fonction de la discipline d'origine de l'étudiant</i>	15	UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours biotechnologie	15	UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ

(lauréats et non lauréats) – Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours SVT						
Parcours STMS (lauréats et non lauréats) – Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours SVT	15	UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours S2I-(lauréats et non lauréats) – Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours PC en fonction des profils	15	UO – UFR/IUT	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ

Master Enseignement et Education mention Conseiller principal d'éducation

La formation master Enseignement et Education mention Conseiller principal d'éducation est dispensée par l'INSPÉ CVL.

Article 2 : Définition des capacités d'accueil

Les capacités d'accueil en M1 sont fixées annuellement en concertation entre les parties concernées notamment dans le cadre du directoire en tenant compte :

- du nombre de places au concours de recrutement à niveau BAC + 3 ;
- des affectations des élèves fonctionnaires (étudiants de M1) et des fonctionnaires stagiaires (étudiants de M2) ;
- du nombre de non-lauréats pouvant être accueillis dans la mention et dans les parcours ;
- des moyens disponibles sur chaque centre de formation ;
- et des ressources humaines (enseignants universitaires, formateurs académiques du premier et du second degrés disponibles) ;

Les capacités sont réparties parmi les six centres de formation de l'INSPÉ CVL notamment concernant le professorat des écoles, selon les infrastructures d'accueil, les bassins d'attractivité et la disponibilité des équipes pédagogiques.

Ces capacités d'accueil font l'objet d'une délibération au conseil de l'INSPÉ.

Article 3 : Constitution des équipes pluri-catégorielles

Les équipes de formation sont composées d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du premier et du second degré et de CPE en poste à l'université, et de personnels de l'éducation nationale, notamment des professeurs des écoles, professeurs du second degré, personnels exerçant en EPLE, en école ou dans un service déconcentré de l'éducation nationale, en fonction de leur expertise.

Le dialogue entre les services académiques et l'INSPÉ CVL doit en effet progressivement « permettre d'atteindre la cible de 50% des heures d'enseignement assurées par des professeurs des premier et second degrés exerçant effectivement en école ou en établissement public local d'enseignement, et lorsque cela est possible, détenteurs de la certification de professeur des écoles maître formateur ou de professeur formateur académique ».



Ces équipes pluri-catégorielles sont pilotées par le responsable de la mention concernée en partenariat avec les responsables de centre de formation pour les aspects opérationnels et avec la direction de l'INSPÉ CVL pour ce qui concerne les relations avec les universités et l'académie (détermination des besoins en formateurs par exemple).

Le responsable universitaire de l'INSPÉ CVL de chaque mention du master Enseignement et Education veille à l'harmonisation des pratiques pédagogiques, à la cohérence des contenus et à la qualité de la formation sur l'ensemble des centres où les formations sont dispensées.

Pour la mention master Enseignement Education Professorat des écoles, le comité de suivi 1er degré de l'INSPÉ CVL assure collectivement la mise en stage des étudiants et veille à la composition des équipes pluri-catégorielles ; il est composé :

- De l'IA-DASEN en charge du 1er degré pour l'académie, nommé par Monsieur le Recteur,
- Du directeur/directrice de l'INSPÉ CVL,
- Du directeur/directrice de l'Ecole académique de la formation continue (EAFC),
- Des DASEN ou DASEN adjoints des six départements de l'académie d'Orléans-Tours,
- De l'enseignant – chercheur de l'INSPÉ CVL responsable de la mention professorat des écoles,
- De l'enseignant de l'INSPÉ CVL coordonnateur du Diplôme inter-universitaire / parcours adapté (jusqu'en 2028),
- Du/de la responsable du bureau des stages et de l'alternance de l'INSPÉ CVL,
- Du/de la responsable de la licence Professorat des écoles.

Pour la mention master Enseignement Education Professorat du second degré et la mention CPE, le comité de suivi 2nd degré de l'INSPÉ CVL assure collectivement la mise en stage des étudiants et veille à la composition des équipes pluri-catégorielles ; il est composé :

- de l'IA-DASEN en charge du second degré (désigné par Monsieur le Recteur) pour l'académie,
- du directeur/directrice de l'INSPÉ CVL,
- des doyens /doyennes et des vice-doyens/vice-doyennes des IA-IPR et IEN ET-EG,
- du directeur/directrice de l'EAFC,
- d'un ingénieur de formation de l'EAFC,
- de trois chefs d'établissement (collège, lycée, lycée professionnel),
- du responsable de la mention M2E second degré,
- du responsable de la mention M2E CPE,
- du coordonnateur/coordinateur pédagogique du DIU/parcours adapté 2D, (jusqu'en 2028),
- de deux responsables INSPÉ de parcours disciplinaires (un Orléans et un Tours),
- d'un représentant de l'université d'Orléans nommé par le président de l'université d'Orléans et d'un représentant de l'université de Tours nommé par le président de l'université de Tours,
- d'un chargé d'étude INSPÉ culture commune,
- du responsable du service FTLV de l'INSPÉ CVL,
- du responsable du bureau des stages et de l'alternance de l'INSPÉ CVL.

Dans ce cadre-là,

L'académie s'engage à :

- Participer à la formation initiale en mettant à disposition de l'INSPÉ CVL du personnel en fonction de son domaine de compétence (conseillers pédagogiques, enseignants du premier et du second degrés, chefs d'établissement, formateurs disciplinaires académique...) dans l'objectif de construire des équipes pluri catégorielles. Ainsi,
 - Les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) et les professeurs des lycées et collèges formateurs académiques (PFA) sont sollicités : le nombre de PEMF et de PFA mis à disposition pour la formation initiale. Les modalités de leur participation à la formation initiale sont définies dans le cadre des comités de suivi et rediscuter tous les ans en fonction des besoins de la formation repérés l'INSPÉ CVL.
 - Divers autres intervenants peuvent être mis à contribution : l'académie peut mettre à disposition tout autre personnel en fonction de son domaine de compétence (conseillers pédagogiques, formateurs disciplinaires, formateurs du Réseau Prévention Accompagnement Régulation Ecoute...).
- Intervenir auprès des chefs d'établissements pour permettre aux temps partagés et aux formateurs académiques, intervenant à la fois en établissement et à l'INSPÉ, d'intégrer dans de bonnes conditions les équipes pédagogiques et d'exercer pleinement leur double mission de formation et d'enseignement.

L'INSPÉ CVL, composante de l'université d'Orléans s'engagent à :

- Faire remonter à l'académie les besoins en formateurs académiques.
- Intégrer dans les équipes pédagogiques les intervenants académiques.
- Définir avec le rectorat, les conditions de participation des personnels de l'éducation nationale, notamment des professeurs des écoles, professeurs du second degré, personnels exerçant en EPLE, en école ou dans un service déconcentré de l'éducation nationale.

Article 4 : Organisation des semaines de stage

La formation du master mention Enseignement et Education comporte des périodes de stage permettant une entrée progressive dans le métier. Après une période d'observation et de pratique accompagnée organisée en première année, un stage en responsabilité à mi-temps prend place en seconde année pour les lauréats. Les stages et les enseignements sont étroitement associés dans le processus de formation.

Dispositions communes

Le cursus des lauréats des concours au sein des masters enseignement et éducation intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée en première année de master, des stages en responsabilité en deuxième année de master, et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

Les écoles, les établissements scolaires et les structures relevant du champ de l'éducation et de la formation qui accueillent les étudiants constituent des lieux de formation leur permettant d'ancrer leur formation dans des pratiques professionnelles.

Les stages contribuent à la formation et permettent une entrée progressive dans les métiers de l'enseignement, de l'éducation. Ils donnent lieu à un temps de préparation, une phase d'accompagnement par le ou les tuteurs et une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.



Les étudiants de M1 M2E lauréats des concours sont nommés élèves fonctionnaires par le ministère de l'Education nationale. L'organisation de leurs stages en établissement scolaire est coordonnée l'INSPÉ CVL et les services de l'académie, notamment les DSDEN pour la mention Professorat des écoles, et la Division des personnels enseignants pour les mentions Professorat du second degré et Conseiller principal d'éducation.

Les étudiants de M2 M2E lauréats des concours sont nommés fonctionnaires stagiaires par le Ministère de l'Education nationale. A ce titre, le stage place l'étudiant stagiaire en responsabilité en classe à mi-temps. Un accompagnement individualisé des stages en responsabilité de M2 M2E est assuré grâce à un tutorat mixte, réalisé conjointement par les services de l'éducation nationale et l'INSPÉ CVL.

Dispositions particulières

Master mention Enseignement et Education Professorat des écoles

Les 12 semaines de stage en M1 pour les lauréats se répartissent de la façon suivante. au semestre 1 : 16J filés (1J/semaine durant 16 semaines) et un stage massé de 2 semaines

- au semestre 2 : 16J filés (1J/semaine durant 16 semaines) et un stage massé de 2 semaines

Pour les étudiants non-lauréats, la période de stage sera de 6 semaines dont les modalités restent encore à définir.

Au cours de l'année, l'élève-fonctionnaire et les étudiants non-lauréats devront avoir découvert les 3 cycles de l'école. De façon à pouvoir répondre aux possibilités territoriales de mise en stages, les étudiants seront en stage en binôme.

Pour la seconde année de master, les fonctionnaires-stagiaires seront en stage filé à raison de 2 jours par semaine. Les étudiants non-lauréats seront en stage d'observation et de pratique accompagnée en binôme. Les périodes de stage incluses dans le parcours de formation de l'année de M1 M2E Professorat des écoles sont régies par une convention cadre conclue à l'échelle académique entre l'université via son INSPÉ et l'académie, et transposée dans chaque département en lien avec des écoles partenaires en priorisant les écoles au plus près des lieux de formation. Ladite convention cadre fixe notamment les objectifs et modalités de stage, l'accueil et l'encadrement des étudiants en stage et toutes dispositions légales en vigueur.

L'accompagnement des étudiants en stage est assuré par des tuteurs désignés par les DSDEN au sein des écoles et par un tuteur INSPÉ en lien avec les équipes pluri-catégorielles :

- pour les M1 lauréats, 2 visites formatives : 1 assurée par le tuteur INSPÉ et l'autre par le tuteur DSDEN,
- pour les M1 non lauréats : 1 visite assurée par le tuteur INSPÉ,
- pour les M2 lauréats : 5 visites : 3 assurées par le tuteur DSDEN et 2 assurées par le tuteur INSPÉ,
- pour les M2 non lauréats : 1 visite INSPÉ.

Master mention Enseignement et Education Professorat du second degré

Le décret préconisant en M1 une ou deux périodes en collège et en lycée (selon les établissements d'exercice) et une période d'ouverture en lien avec le parcours disciplinaire, dans un autre contexte professionnel afin d'enrichir la connaissance du métier, du parcours de l'élève et des partenariats (par exemple dans le premier degré, à l'international, en entreprise) avec une durée des stages en établissement scolaire d'au moins 9 semaines, les stages de M1 seront structurés de la façon suivante :

- Pour les lauréats : 4 semaines massées de stage d'observation et de pratique accompagnée au S1 dans un établissement d'exercice qui dépend de son concours (CAPES, CAPET ou CAPLP), 5 semaines massées au S2 dans un autre établissement d'exercice et 3 semaines dans un autre contexte professionnel (entreprise, école primaire, établissement à l'étranger,.....)

- Pour les non – lauréats : un stage de 3 semaines dans un établissement d'exercice et un stage de 2 semaines dans un autre contexte professionnel. Ces stages seront positionnés au S2 pour permettre au cours du S1 de travailler sur les épreuves d'admissibilités des concours. (en cours de discussion)

Pour la seconde année de master, les fonctionnaires-stagiaires seront en pleine responsabilité 2J/semaines. Les non-lauréats seront quant à eux en stage de pratique accompagnée.

L'accompagnement des étudiants – fonctionnaires stagiaires en stage est assuré par des tuteurs désignés par les corps d'inspection au sein des EPLE et par un tuteur INSPÉ.

Master mention Enseignement et Education Conseiller principal d'éducation

Le décret préconisant en M1 une période en collège, une seconde en lycée et une troisième période dans le premier degré ou un autre contexte professionnel, éventuellement à l'international, permettant d'enrichir la connaissance des prises en charge éducatives : structures d'éducation spécialisées, administrations publiques relatives à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance (protection judiciaire de la jeunesse, tribunaux judiciaires, aide sociale à l'enfance, services de police, etc.), collectivités territoriales, agence régionale de santé, associations d'éducation populaire, etc., les stages de M1 seront structurés de la façon suivante :

- Pour les lauréats : 3 semaines massées (2 semaines et 1 semaine) de stage d'observation et de pratique accompagnée au S1 au collège ou au lycée et 12J filés au collège ou lycée. (en cours de discussion). Au S2, 3 semaines massées au collège ou lycée différent du premier stage.
- Pour les non – lauréats : (en cours de discussion)

Pour la seconde année de master, les fonctionnaires-stagiaires seront en pleine responsabilité 2J/semaines. Les non-lauréats seront quant à eux en stage de pratique accompagnée.

L'accompagnement des étudiants – fonctionnaires stagiaires en stage est assuré par des tuteurs désignés par les corps d'inspection au sein des EPLE et par un tuteur INSPÉ.

Pour les 3 mentions,

L'académie s'engage à :

- Accueillir et contribuer à l'encadrement des étudiants lauréats et non lauréats, inscrits en Master M2E première année et deuxième année, professorat des écoles, professorat du second degré et CPE dans le cadre de leurs périodes de stage.
- Faciliter la mise en stage des étudiants non lauréats et élèves fonctionnaires en :
 - Pour le M2E professorat des écoles, fournissant via les DSSEN, aux responsables de centre de formation INSPÉ, les lieux de stage afin qu'ils procèdent à la mise en stage.
 - Pour les M2E professorat second degré et CPE, contribuant à la constitution du vivier de tuteurs et tutrices de l'Education nationale.
- Participer, dans le cadre des comités de suivi, pilotés par l'INSPÉ et l'académie, les modalités pratiques des mises en stage d'observation et de pratique accompagnée : calendrier, présences dans les établissements, réflexion sur les activités à confier aux stagiaires.
- Désigner un tuteur terrain pour chaque étudiant lauréat ou non lauréat en stage.
- Indemniser les tuteurs-terrains.



L'INSPÉ, composante de l'université d'Orléans, s'engage à :

- Affecter les étudiants lauréats et non lauréats en stage d'observation et de pratique accompagnée. Cette mise en stage est pilotée par le bureau des stages et de l'alternance de l'INSPÉ CVL.
 - L'affectation pour le M1 M2E professorat second degré et CPE se fait par le bureau des stages et de l'alternance de l'INSPÉ CVL en fonction des réponses à l'appel à candidatures effectué au printemps de l'année scolaire précédente auprès des établissements et validées par le corps d'inspection et des listes transmises par le rectorat.
 - L'affectation pour le M1 M2E professorat des écoles est assurée par les responsables de centre de formation.
- Assurer la liaison entre les différentes parties notamment entre l'établissement/école et les étudiants en stage.
- Elaborer et assurer, le suivi des différentes conventions, dont le circuit des signatures, de mise en stage en respectant la réglementation en vigueur.
- Assurer le suivi des états liquidatifs des tuteurs en lien avec le Rectorat.
- Accompagner dans leurs démarches les étudiants non lauréats et lauréats qui souhaitent faire un stage d'étude à l'étranger via le bureau des relations internationales.
- Définir, en partenariat avec l'académie, dans le cadre des comités de suivi premier et second degré pilotés par l'INSPÉ CVL et l'académie, les modalités pratiques des mises en stage et leur calendrier.
- Assurer en collaboration avec l'école académique de la formation continue (EAFC), la formation des tuteurs-terrain.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois années universitaires du 1er septembre 2026 au 31 août 2029, et pourra être révisée à la demande de l'une ou l'autre des Parties, notamment en cas d'évolution des textes réglementaires ou de réorganisation territoriale.

Fait en trois exemplaires originaux à Orléans,

Le

M. Jean-Philippe AGRESTI, Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours	M. Éric BLOND, Le président de l'université d'Orléans	M. Philippe ROINGEARD Le président de l'université de Tours
--	---	---

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

INSPÉ Centre Val de Loire de l'académie Orléans-Tours

1. Université intégrant la composante INSPÉ : Université d'ORLÉANS

Nom et coordonnées téléphoniques du président de l'université

M. Éric BLOND - 06 03 21 59 30

2. Université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur partenaire(s) : Université de TOURS

Nom et coordonnées téléphoniques du président de l'université

M. Philippe ROINGEARD

3. Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseil(s) Formation et Vie universitaire de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Conseil de l'institut : 19 novembre 2025

CFVU – université d'Orléans : 8 décembre 2025

CFVU – université de Tours : 4 décembre 2025

Eléments à transmettre :

- pour le 31 octobre 2025 : le dossier d'accréditation et l'annexe 1
- pour le 30 mars 2026 : les annexes 2

Les modalités de dépôt vous seront communiquées ultérieurement

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Sommaire

- I. Renseignements administratifs**
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ**
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Professorat des écoles »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation Professorat du second degré »**
 - A) Cartographie de l'offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

I. Renseignements administratifs

Mandats	Nom - Prénom	Mail	Portable
Directeur / Directrice de l'INSPÉ CVL	MAGNERON Nathalie	Nathalie.magneron@univ-orleans.fr	0620231565
Président(e) du Conseil de l'institut	LEBEAUME Joel	lebeaumepro@gmail.com	
Président(e) du COSP de l'institut	RICHARD olivier	Olivier.richard@univ-orleans.fr	0686766377
Référent pour la mention « PE »	CHATEIGNIER CINDY	Cindy.chateignier@univ-orleans.fr	
Référent pour la mention « 2 nd degré »	BOIS Evelyne	Evelyne.bois@univ-orleans.fr	
Référent pour la mention « CPE »	BOUJU-GOUJON Anne	anne.bouju-goujon@univ-orleans.fr	

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ (1 page)

Rédiger un texte d'orientation stratégique, qui présente le partenariat et le processus d'élaboration de la carte des formations mis en place entre l'INSPÉ, les partenaires universitaires et les partenaires académiques.

N.B. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques dans le cadre des M2E sera versée en annexe 1.

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) Centre-Val de Loire, composante de l'Université d'Orléans, est présent sur les six départements de la région. Il joue un rôle central dans la formation des futurs enseignants et CPE en collaboration étroite avec l'université de Tours et les partenaires académiques (rectorat, DSDEN).

La prise en compte de la dimension territoriale de la mise en œuvre des formations est un axe majeur de ce partenariat. La concertation entre les différents acteurs s'appuie sur des données clés de l'académie sur plusieurs années. Ainsi :

- **Le master M2E professorat des écoles est centré sur une coordination départementale.** Il est exclusivement porté par l'INSPÉ CVL, en lien étroit avec les DSDEN pour l'organisation des stages dans chaque département et la mise en place des équipes pluri-catégorielles qui sera pensée en termes de complémentarité et de professionnalisation des futurs enseignants. Un comité de suivi premier degré composé des différents acteurs permet d'ajuster les modalités de mise en œuvre et de prendre des décisions opérationnelles.
- **Le master M2E professorat du 2nd degré, porté par L'INSPÉ CVL, est organisé à l'échelle académique en coordination avec le rectorat et les UFR des universités.** Les lieux de stage sont prospectés au plus près des lieux de formation. Dans ce cadre-là, une partie des enseignements disciplinaires du bloc 1 seront pris en charge par les UFR et les dimensions pédagogiques et didactiques de ce bloc ainsi que ceux des autres blocs sont assurées par des enseignants à temps plein et à temps partagé, des enseignants-chercheurs en poste à l'université, principalement à l'INSPÉ, et des personnels dont l'affectation principale est en établissement (chef d'établissement, professeur formateur académique, IA-IPR, ...) selon les besoins d'expertise. La localisation des lieux de stage qui seront proposés en M2 sera au plus près des enseignements dispensés dans les parcours disciplinaires pour limiter les déplacements des fonctionnaires stagiaires (source de démission).

De même, dans une volonté affirmée de renforcer l'attractivité et la formation destinée aux enseignants des filières technologiques et professionnelles, l'INSPÉ CVL en partenariat avec le corps des inspecteurs, les formateurs académiques concernés, les composantes universitaires technologiques telles que les IUT et Polytech, par exemple, souhaite développer des pôles de référence. Ces pôles permettront de structurer une offre de formation adaptée aux spécificités de ces filières, en s'appuyant sur les expertises locales et les besoins identifiés. Afin de préserver les stagiaires de ces filières au sein de l'académie, l'INSPÉ CVL, si besoin et à la marge sur des volumes d'enseignement restreints, organisera des modalités de formation hybrides.

- **Le parcours M2E CPE :** Le Master M2E CPE est mis en œuvre par l'INSPÉ, en collaboration avec le rectorat notamment pour la définition des berceaux de stage, et avec les UFR pour la mobilisation d'expertises spécifiques.

Pour les parcours M2E professorat du 2nd degré et M2E CPE, Un comité de suivi 2D composé des différents acteurs et partenaires définit les modalités de stage et propose des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Ces partenariats se traduisent par une convention tripartite enrichie d'annexes précisant les contributions de chaque partenaire à la formation, ainsi que les flux financiers associés.

III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant l'offre de formation à compter de la rentrée 2026.

A) Offre de formation	
Mention « EE. Professorat des écoles » <i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) : 500</i>	Sites(s) Les 6 centres de formation INSPÉCVL (un par département)
En 2025, notre académie, en termes de nombre de postes, représentait 4,25% donc sur 11600 postes ouverts au CRPE sans comptabiliser le concours 3 ^{ème} voie et concours interne cela fait 493 lauréats pour 2026 dans l'académie.	
<i>Master PE Lauréats du concours</i> <i>Parcours non lauréats : OUI</i>	Capacité d'accueil : globale : 500. La répartition sur les centres dépendra du besoin dans chaque département. Les non lauréats seront accueillis dans les centres où il y aura de la place, c'est-à-dire dans les centres où la capacité n'est pas atteinte. Le nombre de groupe sera conditionné par le nombre d'étudiants-lauréats. Avec la capacité d'accueil de 500 et le nombre de stagiaires et donc de berceaux actuels dans l'académie, la répartition suivante peut être envisagée. <ul style="list-style-type: none"> • 3 groupes Orléans lauréats • 2 groupes Tours lauréats • 2 ou 3 groupes Chartres lauréats • 1 groupe Bourges complété par les non lauréats • 1 groupe Châteauroux complété par les non lauréats • 2 groupes Blois complétés par les non lauréats • 1 groupe Châteauroux ou Bourges en fonction du nombre de candidats non lauréats.

Préciser (10 lignes maximum) l'adaptation prévue pour les lauréats du concours titulaires d'une licence LPE :

Pour les étudiants titulaires de la licence LPE, une adaptation spécifique du programme est prévue. En effet, le bloc 1 de formation sera allégé afin de tenir compte des acquis déjà validés au cours de leur parcours

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

antérieur. Par ailleurs, dans le cadre des travaux pratiques (TP), ces lauréats seront regroupés au sein d'un même groupe. Ce regroupement a pour objectif de favoriser une dynamique pédagogique adaptée à leur profil, en leur proposant des activités ciblées qui prolongent et approfondissent les thématiques abordées en licence. Il s'agira notamment de renforcer leur montée en compétences sur des aspects du métier qu'ils ont déjà commencé à explorer, en lien avec des situations professionnelles concrètes. Cette organisation vise à soutenir leur professionnalisation tout en consolidant leur expertise.

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site

Nom des sites concernés

Reproduire le tableau par site si la répartition prévisionnelle diffère

Remarque : les enseignants étant amenés à se déplacer sur plusieurs centres en fonction de leurs expertises et des besoins dans chaque centre de formation, le choix a donc été fait de compléter ce tableau d'un point de vue global.

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPÉ	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	15%	60%	25% avec les temps partagés	80%		20%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	20%	40%	40% avec les temps partagés	70%		30%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	10%	50%	40% avec les temps partagés	60%		40%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	30%	40%	30% avec les temps partagés	70%		30%

Cette répartition est amenée à évoluer pendant les 2 années de transition (2026 à 2028) pour augmenter la part des enseignements assurée par des professionnels dont l'affectation principale est un établissement scolaire.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.

N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

Les propositions faites dans ce tableau sont issues du travail de réflexion du comité de suivi 1D composé notamment des DASEN adjoints, du directeur de l'EAFC, des responsables de centre de formation INSPÉ.

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

Reproduire le tableau par site quand les modalités prévisionnelles diffèrent.

Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé X Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines stage massé : 2 - Nombre de semaines stage filé : 16 (1 jour par semaine = 16 jours soit l'équivalent de 4 semaines) <p>M1 S2</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé X Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines stage massé : 2 - Nombre de semaines stage filé : 16 (1 jour par semaine = 16 jours soit l'équivalent de 4 semaines)
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p>M2 S1+S2</p> <p>X Mi-temps Filé : 2 jours par semaine sur 36 semaines</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

Moment	M1	M2
Avant	<ul style="list-style-type: none"> - Modules de préparation : Grille d'observation, construction de situations d'enseignement-apprentissage Travail de préparation formateur INSPÉ- MAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de préparation (gestion de classe, différenciation, outils numériques, construction de situations d'enseignement-apprentissage- - Echanges avec le tuteur
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> - 2 visites formatives (1 INSPÉ – 1 rectorat) - Ateliers d'échanges de pratiques et séances d'analyse de pratique co-animés INSPÉ – PEMF Remplissage d'un carnet de bord 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 visites DSDEN +2 visites INSPÉ avec rédaction de bulletins de visite - Tutorat mixte DSDEN/INSPÉ- Ateliers d'échanges de pratiques et séances d'analyse de pratique co-animés INSPÉ – PEMF –
Après	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de Pratiques Professionnelles co-animées INSPÉ-PEMF 	<ul style="list-style-type: none"> - APP - Rapport de stage réflexif

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

	Production d'un Écrit réflexif sur séance observée	
--	--	--

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

La prise en compte des thématiques transversales repose sur une logique de formation progressive. En licence professorat des écoles, les étudiants ont consolidé leurs connaissances disciplinaires et ont commencé à apprendre à concevoir et mettre en œuvre des apprentissages dans les différents domaines disciplinaires. En licence disciplinaire, les étudiants ont développé une expertise disciplinaire principalement sur un domaine. Dans les deux cas, en master, ils approfondissent leurs compétences pédagogiques, didactiques à travers notamment des séquences pluridisciplinaires et des projets pédagogiques. Cette montée en complexité permet d'aborder les enjeux sociétaux de manière globale et contextualisée, en lien avec les réalités du terrain. Ainsi, les thématiques transversales sont intégrées dans les blocs de formation : par exemple, l'égalité filles/garçons, l'inclusion et la transition écologique sont présentes dans le bloc 2, tandis que le numérique et l'IA sont développés dans le bloc 4. Ces thématiques font l'objet d'enseignements spécifiques et d'enseignements intégrés dans les enseignements disciplinaires. Des projets locaux en collaboration avec les partenaires de l'école, des cycles de conférences, l'initiation recherche, des analyses de pratiques et de situations professionnelles, ... permettront également d'aborder ces thématiques transversales. De même, la mutualisation d'enseignements avec les deux autres mentions, favorisera une culture commune sur ces thématiques et permettra de penser la construction du parcours éducatif des élèves. C'est dans ce cadre que 4 axes seront mis en avant dans les maquettes de formation :

• **Citoyenneté et valeurs : former des citoyens éclairés**

Les thématiques telles que l'égalité filles/garçons, les valeurs de la République, l'éducation à la citoyenneté et à la défense et sécurité seront centrales pour développer le sens critique et l'engagement des élèves. Elles seront abordées dans les blocs 1 à 3, en lien avec le bloc disciplinaire et l'EMC dans la mesure où le futur enseignant sera invité à s'interroger sur la façon de faire vivre les valeurs républicaines dans son enseignement.

• **Inclusion, culture et bien-être : une école pour tous**

Les thématiques liées à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, à la promotion de la santé, à la vie affective et relationnelle, et à l'éducation artistique et culturelle (EAC) seront exploitées pour construire une école bienveillante et inclusive. Elles seront intégrées dans les blocs 1, 2 et 3, en collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs (PEP, CMPP, USEP, collectivités territoriales...). Ces thématiques seront abordées également dans le but de développer les compétences psychosociales (CPS) des élèves et de favoriser leur bien-être.

• **Monde contemporain et outils : préparer les élèves aux défis actuels**

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Les thématiques du numérique et de l'intelligence artificielle, de la transition écologique et du développement soutenable (TEDS), et de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) seront intégrées dans les parcours via des certifications telles que PIX, certification EMI.
L'usage de l'IA en classe sera abordé de manière éthique et pédagogique dans tous les domaines de l'école.

• **Mutualisation, engagement et travail collectif : vers une culture professionnelle partagée**

La mutualisation des thématiques transversales entre les différentes mentions est une opportunité pour favoriser les échanges, la compréhension des métiers et la construction d'une culture professionnelle commune. Des modules communs seront donc proposés à l'ensemble des étudiants, tout comme des projets collectifs autour de thématiques éducatives.

L'engagement étudiant sera également valorisé par la mise en œuvre d'actions concrètes au sein de l'INSPÉ, en lien avec les thématiques transversales. Ces temps d'échange et de travail collaboratif contribueront au développement du travail en équipe, à une meilleure appréhension de la diversité des parcours scolaires dans leur continuité (école-collège-lycée), et permettront aux étudiants de créer un réseau professionnel solide.

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. Professorat des écoles ».

Nombre	Section CNU	Laboratoire de rattachement
1	22	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
2	25	Institut Denis Poisson, Université d'Orléans
6	70	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
3	18	ÉRCAÉ, Université d'Orléans REMELICE, Université d'Orléans OMF, Université Paris 4
7	16	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
2	7	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
1	9	POLEN, Université d'Orléans
1	67	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
1	19	ÉRCAÉ, Université d'Orléans
1	17	CRHI, Université de Nice
1	28	ÉRCAÉ, Université d'Orléans

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

1	60	
1	11	REMELICE, Université d'Orléans

G) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format et son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire de Master constitue à la fois un outil de professionnalisation et une formation à et par la recherche. Il s'inscrit dans une double finalité : permettre à l'étudiant de développer une posture réflexive sur ses pratiques professionnelles et de s'initier à une démarche scientifique rigoureuse en lien avec les questions éducatives et pédagogiques. Le mémoire ne représente pas une charge supplémentaire, mais une occasion d'apprendre à analyser, questionner et transformer les pratiques observées en stage ou dans l'exercice du métier, pour devenir un praticien capable de mobiliser des savoirs scientifiques au service de l'action éducative. Son format est structuré sur les deux années du master :

- En Master 1, l'étudiant identifie un questionnement professionnel lié à l'éducation (enseignement d'une notion, apprentissage d'une compétence ou de connaissances, gestion de l'hétérogénéité, inclusion, numérique éducatif, etc.) qu'il problématisé. Il initie sa réflexion sur l'opérationnalisation en s'appuyant sur les fondements méthodologiques de la recherche en éducation. Ces enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs et s'appuient sur des références scientifiques actuelles, des conférences et des interventions croisées entre formateurs et chercheurs.
- En Master 2, il met en œuvre la méthodologie conçue, collecte les données et procède à l'analyse et à la discussion des résultats, en lien avec des situations d'apprentissage concrètes issues de son stage ou de son expérience professionnelle. La soutenance finale valorise les apports du travail pour la future pratique enseignante et la construction de compétences réflexives.

Le mémoire contribue à l'articulation entre théorie et pratique. Il prend appui sur le terrain de stage de M2 comme espace d'expérimentation, mais s'adosse également à une démarche scientifique encadrée par des chercheurs en éducation, garantissant la rigueur méthodologique et la validité scientifique du travail. Cette articulation favorise le développement d'une pensée critique et analytique, la maîtrise des outils méthodologiques, et la capacité à comprendre et interroger les situations éducatives sous l'éclairage des recherches contemporaines.

Par cette organisation, le mémoire du master est un levier d'autoformation, un vecteur de professionnalisation et un espace de construction de connaissances. Il contribue à la formation d'enseignants et de professionnels capables de penser leur pratique, d'en mesurer les effets et d'envisager des améliorations fondées sur les résultats de la recherche et les réalités du terrain.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

IV Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré »

A) Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation
CAPES – CAPEPS – CAPET - CAPLP

Remarques :

- L'ensemble des parcours est ouvert aux non-lauréats
- BLOC 1 : pour les CAPES, Les renforcements disciplinaires du point de vue de la maîtrise des savoirs sont majoritairement assurés par les UFR en articulation avec les enseignements de didactique et pédagogie de la discipline pris en charge par l'INSPÉ en collaboration avec des formateurs académiques. Dans ce cadre-là, les enseignements auront lieu à la fois dans les UFR et sur les deux centres de formation INSPÉ d'Orléans et Tours-Fondettes. Pour les CAPLP des troncs communs seront construits avec les CAPES avec des options pour prendre en compte les spécificités des différents programmes d'enseignement et des publics. Pour les CAPET, le bloc 1 sera assuré par les formateurs académiques en lien avec les composantes technologiques.
- BLOCS 2, 3 et 4 : les enseignements seront assurés par l'INSPÉ en collaboration avec l'EAFC avec une visée de construire une culture commune pour l'ensemble des enseignants. Dans une volonté de penser le parcours des élèves, certains enseignements seront également communs avec la mention professorat des écoles, et CPE.

PARCOURS		Université (s) qui dispensent la formation UT : université de Tours - UO : université d'Orléans				
PARCOURS	Capacité d'accueil	BLOC 1		BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4
		Maîtrise des savoirs	Enseignement des savoirs			
Parcours lettres modernes (lauréats et non lauréats)	2 x 30	UT - UFR UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours lettres classiques (lauréats et non lauréats) - <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours lettres modernes</i>	15	UT- UFR	UO – INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours anglais (lauréats et non lauréats)	2 x 30	UT - UFR UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours espagnol (lauréats et non lauréats)	30	UT - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours Histoire Géo (lauréats et non lauréats)	2 x 30	UT - UFR UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours éducation musicale (lauréats et non lauréats)	30	UT - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours mathématiques (lauréats et non lauréats)	2 x 30	UT - UFR UO - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Parcours physique-chimie (lauréats et non lauréats)	30	U0 - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours SVT (lauréats et non lauréats)	30	U0 - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours EPS (lauréats et non lauréats)	30	U0 - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours PLP lettres-histoire (lauréats et non lauréats) – <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours lettres modernes ou histoire géo en fonction de la discipline d'origine de l'étudiant</i>	15	U0 - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours PLP lettres-Anglais (lauréats et non lauréats) – <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours lettres modernes ou anglais en fonction de la discipline d'origine de l'étudiant</i>	15	U0 - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours PLP maths-physique-chimie (lauréats et non lauréats) – <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours mathématiques ou physique-chimie en fonction de la discipline d'origine de l'étudiant</i>	15	U0 - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours biotechnologie (PLP et CAPET) (lauréats et non lauréats) – <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours SVT</i>	15	U0 - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours STMS (PLP et CAPET) (lauréats et non lauréats) – <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours SVT</i>	15	U0 - UFR	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ
Parcours S2I-(lauréats et non lauréats) – <i>Fort tronc commun bloc 1 avec le parcours PC en fonction des profils</i>	15	U0 – UFR/IUT	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ	UO - INSPÉ

Pour le bloc 1, un bilan des lieux de formation sera fait tous les ans de façon à pouvoir assurer un ajustement si besoin pour éviter des parcours avec des faibles effectifs.

La répartition prévisionnelle des intervenants en % présentée dans les tableaux suivants s'appuie sur les ressources humaines actuelles intervenant dans le cadre du master MEEF 2D et des parcours adaptés relatifs à la formation des stagiaires à 50 % et à 100% assurée par l'INSPÉ et l'EAFC. Un ajustement sera opéré en fonction des maquettes et des expertises des uns et des autres. De plus, cette répartition est amenée à évoluer pendant les 2 années de transition (2026 à 2028) pour augmenter la part des enseignements assurée par des professionnels dont l'affectation principale est un établissement scolaire.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

1. Parcours CAPES-CAPEPS

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPÉ	UFR de la (des) discipline(s)	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	45%	35%	20% avec les temps partagés	40%	50%		10%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	20%	40%	40% avec les temps partagés	70%			30%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	10%	30%	60% avec les temps partagés	70%			30%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	30%	40%	30% avec les temps partagés	80			20%

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

2. Parcours CAPET-CAPLP

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Formateurs issus du terrain	INSPÉ	Autre composante universitaire	Académie	Monde de l'entrepreneur
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	10%	20%	70%		30%	60%	10%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	20%	40%	40% avec les temps partagés	60%		40%	
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	10%	30%	60% avec les temps partagés	70%		30%	
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	30	40	30 avec les temps partagés	60%		30%	10%

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

Reproduire le tableau si les modalités prévisionnelles diffèrent selon les parcours.

Place des stages	<i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i>
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines stage massé : 4 - Nombre de semaines stage filé : <p>M1 S2 <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de semaines stage massé : 5 semaines dans un lieu d'exercice et 3 semaines dans un autre contexte professionnel (entreprise, école primaire, établissement à l'étranger,....) - Nombre de semaines stage filé :
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p>M2 S1+S2 <input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé <input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

Moment	M1	M2
Avant	- Modules de préparation : Grille d'observation, construction de situations d'enseignement-apprentissage dans le cadre des blocs 1, 2 et 3	- Séminaire de rentrée de 2 jours - Atelier de préparation (gestion de classe, différenciation, outils numériques, construction de situations d'enseignement-apprentissage- - Echanges avec les tuteurs (tuteur INSPÉ et tuteur terrain)
Pendant	- 1 visite formative INSPÉ au cours de l'année - Remplissage d'un carnet de bord (rapport d'étonnement,)	- 2 visites INSPÉ avec rédaction de bulletins de visite - Tutorat mixte - Ateliers d'échanges de pratiques et séances d'analyse de pratique co-animés INSPÉ– FA si possible
Après	- Ateliers d'échanges de pratiques et séances d'analyse de pratique co-animés INSPÉ– formateur académique si possible - Production d'un Écrit réflexif sur des situations enseignement-apprentissage et /ou sur le contexte d'exercice	- APP - Rapport de stage réflexif

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

La prise en compte des thématiques transversales dans la formation des enseignants de collège et lycée repose sur une progression cohérente et contextualisée. En licence disciplinaire, les étudiants développent une expertise approfondie dans une discipline (mathématiques, lettres, SVT, etc.). En master M2E professorat du second degré, cette expertise est mobilisée pour construire des compétences pédagogiques et didactiques, notamment à travers la conception d'enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires, des projets pédagogiques et des analyses de pratiques.

Cette montée en complexité permet d'aborder les enjeux sociétaux de manière globale, en lien avec les réalités du terrain éducatif du second degré. Les thématiques transversales sont intégrées dans les différents blocs de formation du master : par exemple, l'égalité filles/garçons, l'inclusion et la transition écologique sont abordées dans le bloc 2, tandis que le numérique et l'intelligence artificielle sont développés dans le bloc 4. Ces thématiques font l'objet à la fois d'enseignements spécifiques et d'une intégration dans les enseignements disciplinaires du bloc 1.

Des projets collaboratifs, des cycles de conférences, construits notamment avec les établissements scolaires, les acteurs locaux et les partenaires de l'école permettent d'ancrer ces thématiques dans des situations professionnelles concrètes. L'initiation à la recherche peut également contribuer à travailler ces thématiques transversales. La mutualisation avec les autres mentions du master favorise une culture commune et une vision partagée du parcours éducatif des élèves, de l'école au lycée.

Quatre axes structurent cette approche :

• Citoyenneté et valeurs : former des citoyens éclairés

Les futurs enseignants du second degré sont amenés à intégrer dans leur enseignement les valeurs de la République, l'égalité filles/garçons, l'éducation à la citoyenneté, et les enjeux de défense et de sécurité globales. Ces thématiques permettent aux enseignants de questionner leur posture professionnelle et de favoriser l'engagement critique des élèves.

• L'universalité des savoirs au service de la réussite de tous les élèves du second degré

Cette thématique est centrale pour permettre aux futurs enseignants de penser et construire la réussite de tous les élèves du second degré. Il s'agit de mener une réflexion sur l'accessibilité et l'adaptabilité des savoirs. En s'appuyant sur des approches pédagogiques inclusives et différencierées, ils pourront répondre à la diversité des besoins et permettre à chaque élève de progresser.

• Monde contemporain et outils : préparer les élèves aux défis actuels

Les enseignants du second degré doivent comprendre pour les intégrer dans leurs pratiques, les enjeux sociétaux actuels tels que la place de l'intelligence artificielle, les problématiques de transition écologique et de développement durable. Dans ce cadre-là, ces thématiques feront l'objet d'enseignements spécifiques interdisciplinaires.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

• Mutualisation, engagement et travail collectif : vers une culture professionnelle partagée

La formation encourage la coopération entre mentions (second degré, premier degré, encadrement éducatif) pour construire une culture professionnelle commune. Des modules mutualisés, des projets collectifs et des actions concrètes au sein de l'INSPÉ permettront aux étudiants de développer des compétences en travail d'équipe, de mieux comprendre la continuité des parcours scolaires (école-collège-lycée), et de créer un réseau professionnel solide.

F) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format, son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire de Master est conçu comme un outil d'autoformation et un levier de professionnalisation. Il ne constitue pas une charge supplémentaire, mais une opportunité pour l'étudiant de devenir un enseignant réflexif, innovant et outillé. Il vise à :

- Répondre à des problématiques professionnelles concrètes (enseignement d'une notion, gestion de l'hétérogénéité, prise en compte du numérique éducatif, développement de l'esprit critique ...).
- Développer une posture réflexive, en analysant notamment des pratiques observées et vécues en stage et/ou en questionnant différents acteurs.
- Articuler théorie et pratique, en reliant les expériences de terrain à des cadres théoriques issus des sciences de l'éducation, de la psychologie, des didactiques, ...
- Favoriser l'évolution professionnelle vers un rôle de praticien-chercheur, capable de questionner et transformer ses pratiques.

Il est structuré en deux grandes étapes réparties sur les deux années du master :

- En Master 1 : Élaboration du cadre théorique et de la question de recherche, ébauche de la méthodologie.
- En Master 2 : Mise en œuvre de la méthodologie, mise à l'épreuve des hypothèses, analyse des résultats et discussion.

Par cette organisation, Le mémoire suit une démarche scientifique rigoureuse : formulation d'une problématique, choix et mise en œuvre de méthodes d'enquête et d'expérimentation adaptées, analyse des résultats en lien avec les cadres théoriques, discussion critique des résultats et de leur portée pour les pratiques pédagogiques.

Le mémoire permet une analyse approfondie des pratiques professionnelles, une mise en perspective des situations vécues ou observées en établissement, un renforcement des compétences professionnelles, au même titre que le stage et une préparation à l'exercice du métier, en développant des compétences utiles à long terme (réécriture, communication, analyse, esprit critique...).

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

V Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

A) Offre de formation	
<i>Master mention « EE. CPE » Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) : 40</i>	Université(s) qui dispense(nt) la formation
<i>Master CPE Lauréats du concours : OUI Parcours non lauréats : OUI</i>	Université d'Orléans – composante INSPÉ CVL

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPÉ	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	20%	50 %	30%	MCF PRAG CPE PRAG enseignant PRCE enseignant		FA CPE CPE en poste Personnels de direction Professeur-documentaliste Infirmier.e
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	20 %	60 %	30 %	MCF PRAG CPE PRAG enseignant PRCE enseignant	Sociologie et Sciences de l'Education Université de Tours	FA CPE CPE en poste DAVL Personnels de direction Référent décrochage
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	15 %	40%	45 %	MCF PRAG CPE PRAG enseignant PRCE enseignant		FA CPE CPE en poste DAVL Psy EN A.S. Formateur Égalité diversité du rectorat
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	15 %	60 %	25 %	MCF PRAG CPE PRAG enseignant PRCE enseignant		FA CPE Personnels de direction

Cette répartition est amenée à évoluer pendant les 2 années de transition (2026 à 2028) pour augmenter la part des enseignements assurée par des professionnels dont l'affectation principale est un établissement scolaire.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage	
Place des stages 12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p><i>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</i></p> <p>M1 S1</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé X Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de semaines stage massé : 2 semaines + 1 semaine en collège ou lycée général, technologique ou professionnel (stage 1)</i> - <i>Nombre de semaines stage filé : 4 à raison d'1 jour/semaine (jeudi ?) dans le collège ou le lycée du stage 1</i> <p>M1 S2</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé X Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de semaines stage massé : 3 semaines en collège ou lycée (contexte différent du stage 1)</i> - <i>Et 3 semaines dans un autre contexte professionnel (classe-relais, école, lycée professionnel, lycée agricole, Protection judiciaire...)</i> - <i>Nombre de semaines stage filé : 8 semaines en filé (à raison d'1 journée par semaine, poursuite du stage 1)</i> <p>Le stage 1 (massé et filé) de l'année de M1 pourrait être réalisé par binôme.</p> <p>M2 S1+S2</p> <p>X Mi-temps Filé</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p> <p>Un lieu de stage par fonctionnaire stagiaire en collège ou lycée général, technologique ou professionnel : 2 jours par semaine pendant 28 semaines, deux semaines massées en septembre et deux semaines massées en mars pour intégration dans l'établissement et pour implication dans des projets évalués en mars-avril (visite n°2).</p>
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Les stages sont préparés et exploités en continu (préparation en amont, exploitation et suivi entre les périodes de stages et en fin de chaque période) pendant la formation, en lien avec les tuteurs de stage. Ces derniers participent à la formation en début d'année et ponctuellement pour construire collectivement les modalités d'accompagnement et de suivi, et les objectifs des stages.

Le stage 1 massé et filé en collège ou en lycée de l'année de M1 pourrait être réalisé en binôme.

Le stage 2 effectué dans un autre contexte professionnel que le stage 1 (2 semaines + 1 semaine) pour découvrir plusieurs contextes d'exercice en M1 serait réalisé individuellement. Chaque lieu de stage dispose d'un tuteur validé par le Rectorat.

Les apprentissages réalisés en stage sont mobilisés et valorisés lors des évaluations du Master de façon individuelle et collective.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

L'alternance s'inscrit dans la durée et dans un établissement. Les compétences développées en stage sont

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

suivies et travaillées en formation, en lien avec les tuteurs établissement et les chefs d'établissement. Les lieux de stage et les tuteurs sont proposés par le Rectorat. Deux visites communes -tuteur INSPÉ et tuteur établissement- sont envisagées pendant l'année de M2 du M2E.

Les apprentissages réalisés en stage sont mobilisés et valorisés lors des évaluations du Master

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

Indiquer comment les thématiques transversales à forts enjeux contribuent aux parcours éducatifs des élèves (égalité filles garçons, valeurs de la république, élèves à besoins particuliers, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle, éducation à la défense et à la sécurité globales).

Le développement de compétences pour des pratiques professionnelles de CPE qui participent pleinement aux 4 Parcours éducatifs à faire vivre en établissement, en collaboration avec les enseignants, mais également plus largement dans le volet éducatif d'un établissement scolaire et au sein du service de vie scolaire, est visé dans de nombreuses UE (unités d'enseignement) dès l'année de M1.

Il se déploie également au cœur de l'alternance et de l'analyse des retours de stage, notamment lorsqu'il s'agit de QSV (Questions Socialement Vives) abordées lors des temps d'analyse de pratiques professionnelles. Des apports de connaissances, des exemples d'actions réalisées en établissement scolaire, les projets à découvrir et à mettre en place lors des stages, la construction de séances d'apprentissage sur ces sujets concernent l'ensemble des thèmes : l'égalité filles garçons, les valeurs de la république, la transition écologique et développement soutenable, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias et à l'information, la promotion de la santé, l'éducation à la vie affective et relationnelle, l'éducation à la défense et à la sécurité globales.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers et l'Ecole pour tous sont des thèmes transversaux au métier de CPE, abordés notamment dans les UE qui visent les pratiques éducatives et pédagogiques, le suivi des élèves et des classes, la responsabilité du service vie scolaire et le travail en équipe.

Les thèmes transversaux sont abordés pour former aux démarches de prévention mais également au traitement de situations individuelles qui engagent au quotidien ces sujets dans les établissements scolaires et la relation aux familles.

Le numérique et les IA sont envisagés à partir de 3 entrées : les outils numériques au sein du service vie scolaire, les usages pédagogiques des outils et des ressources numériques, les usages numériques des adolescents et l'accompagnement éducatif de ces usages.

Des temps de formation spécifiques concernent la posture professionnelle et l'incarnation des valeurs de la République.

Ces temps de formation bénéficient de l'apport de professionnels de terrain (CPE, enseignants spécialisés, référent égalité mixité...), de partenaires (CLEMI, DAVL, IPR Vie scolaire, IPR d'Histoire-Géographie, Mémorial de la Shoah, OCCE...) et des apports de la recherche. Les référents Egalité Diversité de l'INSPÉ CVL et des universités constituent également des ressources.

Ces thématiques font également partie des sujets envisagés pour le mémoire de Master.

Enfin, un Parcours Culture est proposé de manière progressive pendant les 2 années de Master afin de permettre aux étudiants/stagiaires de découvrir des pratiques culturelles variées et des techniques d'animation et d'apprentissage variées pour aborder les thématiques transversales (théâtre Forum sur l'égalité filles/garçons, expositions sur les stéréotypes de genre et l'orientation ...). Ces expériences peuvent s'inscrire dans le cadre du PEAC (Parcours Educatif Artistique et Culturel).

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

F) Adossement à la recherche (1/2 page)

Indiquer le(s) laboratoire(s) au(x)quel(s) sont rattachés les enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. CPE ».

Un volume horaire conséquent (70 à 80 heures) d'initiation à la recherche sur des questions d'éducation dont les ancrages épistémologiques sont identifiés (Sciences de l'Education, psychologie, sociologie, histoire...) est prévu. De plus, pour l'ensemble des contenus de formation, des liens sont effectués avec des résultats de recherche afin de viser la connaissance de certaines recherches et la capacité à les articuler avec des pratiques professionnelles.

Une enseignante-chercheure coordonne l'initiation à la recherche, le suivi des mémoires et l'organisation des soutenances. Elle travaille régulièrement avec l'ensemble des tuteurs de recherche (MCF, CPE ou enseignant) pour l'harmonisation des attentes et des évaluations. Les enseignements d'initiation à la recherche sont liés aux activités de l'Equipe de Recherche Contexte et Acteurs de l'Education (ERCAE- EA 7493). Les enseignants-chercheurs intervenants du Master M2E sont membres de ce laboratoire.

G) Mémoire de master (1/2 page)

Préciser sa finalité, son format, son positionnement par rapport au stage ou à l'exercice du métier ainsi que son positionnement par rapport à la démarche, aux méthodes et aux résultats de la recherche.

Le mémoire (écrit de 40 à 60 pages et sa soutenance) est l'aboutissement de la mise en œuvre d'une démarche de recherche menée dans le cadre de l'initiation à la recherche. Il est un élément central et structurant de la formation qui rend compte du projet mené : maîtrise des recherches sur un thème précis pour construire un objet de recherche, élaboration d'un outil de recueil de données (questionnaires ou entretiens), recueil de données et leur analyse en lien avec les lectures et des pratiques professionnelles. Il permet le développement de capacités de réflexion et d'analyse à propos de pratiques professionnelles observées et mises en œuvre, et l'articulation entre des savoirs savants et des gestes professionnels. L'expérience des stages est mobilisée à chaque étape : choix du sujet, constats de départ, recueil de données, analyse réflexive, liens entre résultats de recherche et pratiques professionnelles, identification des enjeux...). La mise en œuvre du projet de recherche est balisée dans le temps en différentes étapes (productions écrites et présentations orales régulières) jusqu'à la préparation de la soutenance. Il bénéficie d'un accompagnement par un tuteur recherche. L'organisation de séminaires dynamise la mise en œuvre du projet de recherche (notamment pour ceux qui sont peu familiers de cette démarche à leur arrivée en formation) et la collaboration. Le mémoire peut être réalisé en binôme dès le M1 du M2 E.

Le mémoire est un outil important de la professionnalisation (veille documentaire, capacité réflexive, liens entre résultats de recherche et pratiques professionnelles, sens et enjeux du métier exercé...).